

Niveau :	LICENCE PROFESSIONNELLE					Année
Domaine :	SCIENCES TECHNOLOGIES SANTE					LP
Mention :	Maintenance et technologie : systèmes pluritechniques					
Parcours :	Parcours 1 : <i>Gestion technique et économique des agroéquipements</i> Parcours 2 : <i>Automatisme et robotisation en élevage</i>					
Volume horaire étudiant :	P1 : 77 h	P1 : 223 h	P1 : 126 h	h	124 h	550 h
	P2 : 66 h	P2 : 236 h	P2 : 124 h			
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	projet	Total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Francis GIRARD ☎ 03.85 42 44 69 francis.girard@u-bourgogne.fr	Delphine BARILE ☎ 03.85 42 43 27 licenceagro@iutchalon.u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	Institut Universitaire de Technologie 1, allée des Granges Forestier 71100 CHALON-SUR-SAÔNE Site Web: http://iutchalon.u-bourgogne.fr

Objectifs de la formation et débouchés :

Cette licence professionnelle dédiée au machinisme agricole existe depuis 10 ans (première promotion en 2005 / 2006). Elle est issue du partenariat entre 3 établissements : l'université de Bourgogne et plus particulièrement l'IUT de Chalon sur Saône porteur du dossier ; l'équipe « agriculture de précision » - UMR 1347 Agroécologie (AgroSup/INRA/uB) d'AgroSup Dijon, et l'EPLEFPA (lycée agricole) de Vesoul.

Ce partenariat entre 3 établissements de 2 régions (jusqu'au 1 janvier 2016) permet d'utiliser au mieux les compétences et les synergies entre ces 3 acteurs. L'enseignement se déroule sur : 11 semaines à l'IUT de Chalon sur Saône ; 4 semaines sur Hall d'agroéquipements (site de Port-sur-Saône) de l'EPLEFPA de Vesoul, 1 semaine à l'étranger pour des visites d'entreprises et quelques jours à Dijon.

Cette synergie se retrouve aussi avec le milieu industriel ou l'APRODEMA (Association Professionnelle de Développement de l'Enseignement du Machinisme Agricole et des Agroéquipements) et la commission formation de l'AXEMA (union des industriels de l'Agro-Equipement) sont des acteurs de la licence en participant entre autre à son comité de pilotage.

La licence offre depuis la rentrée 2016 deux parcours. Un premier, historique, dédié au machinisme agricole avec son évolution vers une agriculture 2.0 et surtout vers une agriculture de précision qui permet d'améliorer et de mieux gérer les intrants et la maintenance des équipements. Ce premier parcours est reconnu dans le monde du machinisme agricole son évolution future serait de s'ouvrir à l'international par des collaborations entre universités et / ou établissements liés au secteur agricole. Un second parcours dédié à l'élevage de

précision a été ouvert en 2016 à titre expérimental. Ce parcours permet d'optimiser la gestion d'un parc de bêtes ainsi que l'automatisation des process d'apport de nourritures, de nettoyage et de traites. Le développement de l'élevage de précision va conduire cette filière à avoir recours à des techniciens de plus en plus qualifiés pour en assurer l'installation, la maintenance, le SAV de systèmes automatisé de plus en plus informatisés.

■ Objectifs :

Former des cadres connaissant les technologies : mécaniques, hydrauliques, informatiques industrielles et des notions de management utilisables dans les secteurs du machinisme agricole.

Cette licence a pour objectif de former des cadres qui occupent des postes laissés libres entre les BTS ou DUT (bac +2), et les formations d'ingénieurs (bac +5). Cette licence en agroéquipement doit répondre aux besoins des professionnels qui recherchent des techniciens supérieurs ayant à la fois une vocation d'encadrement et une approche technico scientifique dans un projet plus global, de service ou d'entreprise.

Cela explique qu'un jeune licencié en agroéquipements réalisera un parcours proche de celui d'un ingénieur pour une première responsabilité. En outre, sa formation lui permettra de satisfaire à de nouvelles missions dans les entreprises.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Les métiers qu'il est possible d'aborder dans la filière peuvent être décomposés en quatre domaines :

- maintenance/service (technicien SAV, inspecteur technique, ...) ;
- distribution/Commercialisation, (Marketing, chef d'agence,...) ;
- production industrie (Responsable technique, Responsable produit,...) ;
- enseignement/conseil/communication (formateur en entreprise, en lycée, journaliste,...).

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation

Quelle que soit son origine (BTS, DUT,) l'étudiant titulaire de la licence " Maintenance et technologie : systèmes pluritechniques, Gestion technique et économique des agroéquipements " sera amené durant l'année à réinvestir les connaissances acquises à l'IUT et à l'EPLFPA de Vesoul au sein d'activités professionnelles dans le cadre d'un stage pour les étudiants en F.I. et dans le cadre d'un contrat de proposer les alternants.

La mise en œuvre de ces connaissances dans l'action, en situation réelles, doit permettre à l'étudiant de développer les compétences nécessaires pour travailler dans les domaines qui nécessitent des bases de mécaniques, d'électricités, d'hydrauliques, de management, d'anglais techniques et relationnel.

A l'issue de la formation les compétences ou capacités suivantes seront évaluées :

- maîtriser les fonctionnements mécaniques, hydrauliques, électriques, informatiques des outils dédiés à l'agriculture de précision ;
- dialoguer avec les différents acteurs du machinisme Agricole : (agriculteur, ingénierie, SAV, Marketing, commerciaux, ...) afin de concevoir et mettre en place des solutions technologiques éprouvées ou innovantes ;
- utiliser les nouvelles technologies liées au développement du machinisme agricole (agriculture de précision, GPS, assistance informatique, agriculture 2.0,...) ;
- suivre l'évolution du marché de l'agroéquipement et de l'élevage de précisions en vue d'anticiper et d'appréhender les technologies émergentes ;
- d'être autonome et de pouvoir encadrer et manager une petite équipe ;
- s'exprimer dans un anglais techniques de base.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ Sur sélection : *Les candidats seront choisis sur dossier et entretien* :

En Formation initiale :

La licence professionnelle est ouverte aux étudiants justifiant d'un niveau Bac+2. Les BAC +2 sont :

- L2** Mathématiques, Informatique et Applications aux Sciences, Sciences et Technologies mention Sciences de la Matière, L2 validée du domaine Sciences, Technologies,
- DUT** Génie Mécanique et productives, Mesures physiques, génie Industriel et Maintenance, Génie électrique et Informatique Industrielle, Génie biologique, science et génie des matériaux
- BTS** Techniques et services en matériels agricoles (ex – agroéquipement), Bureau d'étude et productive, Productive, maintenance industrielle ;
- BTSA** Gestion et Maîtrise de l'Eau, Productions Animales, Agronomie et Productions Végétales, Analyse et Conduite de Système d'Exploitation Agricole, Génie des Equipements Agricoles.

La formation initiale peut s'effectuer de façon classique ou par la voie de l'apprentissage. Dans ce dernier cas, le dépôt de candidature pédagogique s'effectue à la scolarité de la formation et le dépôt du dossier d'apprentissage s'effectue auprès du LEGTA Etienne Munier de Vesoul.

■ En formation continue :

La licence professionnelle est ouverte aux salariés, travailleurs non-salariés et demandeurs d'emploi justifiant d'un niveau Bac+2, au même titre que les étudiants de formation initiale ou dans le cadre de la Validation des Acquis (rubrique suivante).

Le dépôt de candidature pédagogique est à effectuer auprès du SEFCA (Service de Formation Continue et par Alternance) de l'université de Bourgogne.

L'admission est prononcée après examens de dossiers et entretien.

■ Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

La licence est ouverte aux salariés, travailleurs non-salariés et demandeurs d'emploi :

- Dans le cadre de la Validation des Acquis Professionnels (VAP), sans condition de diplôme, pour les candidats qui justifient d'une expérience professionnelle de plusieurs années à un niveau de technicien supérieur.
Un dossier est à constituer auprès du SEFCA de l'université de Bourgogne (03.80.39.51.80)
En cas d'avis favorable de la commission, le candidat accède à la formation et peut suivre les cours.
S'il réussit les examens, il devient titulaire du diplôme.
- Par validation d'études supérieures (VES) pour les candidats ayant suivi des études supérieures, dans un établissement ou un organisme de formation des secteurs public et privé, en France ou à l'étranger. Le niveau de ces études doit être supérieur ou égal au niveau du diplôme requis avant l'entrée en formation. Un dépôt de dossier VES est à effectuer auprès de la scolarité centrale de l'université de Bourgogne.

- Dans le cadre d'une Validation des Acquis de l'Expérience professionnelle (VAE). Si, à l'issue du jury de VAE, le candidat n'obtient qu'une validation partielle du diplôme, le jury de VAE peut lui proposer d'intégrer la formation pour suivre les cours correspondant aux unités d'enseignements qu'il n'a pas validés. En cas de réussite totale à l'issue de la VAE, le candidat devient titulaire du diplôme sans être obligé de suivre de cours.

L'IUT de Chalon sur Saône et AGROSUP sont habilités à délivrer ce diplôme par la voie de la VAE - Loi du 17 janvier 2002.

Le dossier est à constituer au SEFCA - 03.80.39.51.80

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général des parcours possibles :

UE1	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1 et 2	total coef
Domaine général	Base agronomie	12	12		24		CC	4
	Base mécanique	18	44	28	90		CC	15
	Anglais courant		15	15	30		CC	5
TOTAL UE		30	71	43	144	12		24

UE2	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1 et 2	total coef
Domaine managérial	Management	4	26	18	48		CC	8
	Anglais technique		15	15	30		CC	5
	maintenance	8	28	24	60		CC	10
TOTAL UE		12	69	57	138	10		23

Parcours 1 : Gestion technique et économique des agroéquipements

UE3	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1 et 2	total coef
Domaine Agro équipement	Connaissance filière		24		24		CC	4
	Agriculture Précision	15	27	6	48		CC	8
	Tracteurs conduites	12	4	8	24		CC	4
	Matériels traitements		20	4	24		CC	4
	Matériels récoltes	8	8	8	24		CC	4
TOTAL UE		35	83	26	144	14		24

Parcours 2 : Automatisation et robotisation en élevage

UE3	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1 et 2	total coef
Elevage de précision	Maitrise des équipements automatisés		20	4	24		CC	4
	Infrastructures et utilités	8	16		24		CC	4
	Analyse et optimisation de la valeur ajoutée	16	32		48		CC	8
	Optimisation économique des investissements		18		18		CC	3
	Maintenance des systèmes spécifiques		10	20	30		CC	5
TOTAL UE		24	96	24	144	14		24

UE 4	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1 et 2	total coef
Projet tuteuré				124		8		8
TOTAL UE 4				124		8		8

UE 5	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1 et 2	total coef
STAGE	≥ 16 semaines 16 semaines maxi					16		16
TOTAL UE 5						16		16

Total	parcours 1	77	223	250	550	60	+ stage 16 semaines mini maxi
	parcours 2	66	236	248	550	60	+ stage 16 semaines mini maxi

Remarque : Dans le cas des contrats de professionnalisation, 22h des 124h de projet tuteuré donneront lieu à un face à face pédagogique.

■ Modalités de contrôle des connaissances

Le régime des études conduisant au diplôme de la licence professionnelle a été défini par l'arrêté du 17 novembre 1999 paru au JO du 24 novembre, auquel il convient de se reporter.

Il convient également de se reporter à l'arrêté du 23 avril 2002, relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence - schéma européen L-M-D – et notamment son article 22.

Par ailleurs les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université : [http://ub-link.u-bourgogne.fr/images/stories/Formation/Referentiel commun des etudes 2017 vote CA .pdf](http://ub-link.u-bourgogne.fr/images/stories/Formation/Referentiel_commun_des_etudes_2017_vote_CA_.pdf)

Principes généraux concernant les contrôles de connaissances (article 10 de l'arrêté du 17/11/1999)

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris les projets tutorés et le stage, et une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.

Les unités d'enseignement sont affectées par l'établissement d'un coefficient qui peut varier dans un rapport de 1 à 3. Lorsqu'une unité d'enseignement est composée de plusieurs éléments constitutifs, ceux-ci sont également affectés par l'établissement d'un coefficient qui peut varier dans un rapport de 1 à 3. La compensation entre éléments constitutifs d'une unité d'enseignement, d'une part, et les unités d'enseignement, d'autre part, s'effectue sans note éliminatoire.

Lorsqu'il n'a pas été satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, l'étudiant peut conserver, à sa demande, le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8 sur 20.

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables. Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

Précisions concernant la capitalisation des UE et l'acquisition de Crédits Européens (ECTS)

Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

La licence étant à capacité d'accueil limitée, le redoublement n'est pas systématique.